

# Zones d'accélération des énergies renouvelables

Commune de Saint-Paul-en-Jarez



La loi du 10 mars 2023 a pour but de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables afin de faciliter leur **installation par les professionnels.**

La municipalité doit statuer avant le 31 décembre 2023 sur les 6 domaines d'énergie renouvelable.

1- La méthanisation: projet en cours sur la commune de la Terrasse sur dorlay donc non concerné

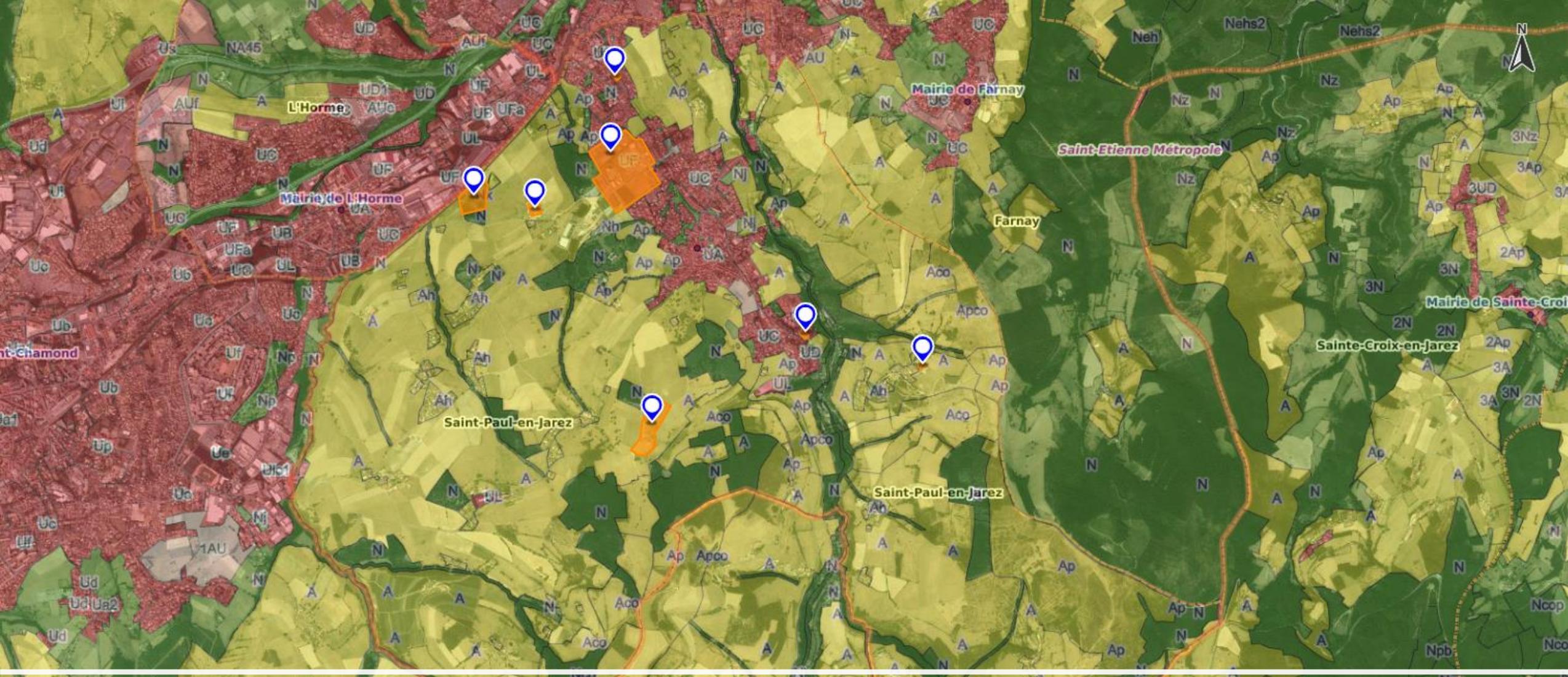
2- Eolien: pas de projet sur la commune

3- Energie Hydro électrique : le problème d'étiage du dorlay en période de sécheresse ne permet pas ce type d'installation

4- Réseau de chaleur: pas de projet sur la commune

5- Géothermie : 2 projets en cours (voir la cartographie)

6- Panneaux Photovoltaïque: projet en cours ou à venir sur bâtiment Agricole, industriel, communaux (voir la cartographie)



Carte des zones d'accélération des énergies renouvelables





# Projets photovoltaïques en toiture communaux





# Projets photovoltaïques en toiture agricoles





Ecole des Pins

Maison du temps libre

# Projets géothermiques communaux



200 m

© IGN - Géoservices - IGN



Zone d'accélération du photovoltaïque au sol



**Bâtiments communaux concernés  
par les énergies renouvelables**





